

## COMMUNE DE MESLAND

*EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***N°13/26 - : Élection du Maire**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, à la Mairie, sous la présidence de *Madame HERION Geneviève, doyenne d'âge.*

Nombre de Conseillers municipaux: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

**Présents** : Mesdames BRINET Rosita, DELAGNEAU Chloé, GIRAUD Isabelle, GUESDON Sarah, HERION Geneviève, LAURIER Agathe, MALGOGNE Jennifer, Messieurs BOYER Christophe, CHAUVIN Mathieu, LEMEASLE Denis, LEROUX Nicolas, MARPAULT Michel, OLIVIER Jean-Christophe.

**Absent excusé avec pouvoir** : Monsieur HELTZLE Jérôme qui donne pouvoir à Monsieur LEMEASLE Denis.

**Absent** : Monsieur ODONNAT Cédric.

Monsieur CHRISTOPHE BOYER est désigné secrétaire de séance.

**Installation du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame HERION Geneviève, doyenne d'âge, qui a constaté que la condition de quorum était remplie.

**Élection du maire**

La doyenne d'âge invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

La présidente rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE MESLAND

*EXTRAIT DU REGISTRE*

*DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

**N° 14/26 - : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS et ELECTION DES ADJOINTS**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, à la Mairie, sous la présidence de *Madame HERION Geneviève, doyenne d'âge*.

Nombre de Conseillers municipaux: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

**Présents** : Mesdames BRINET Rosita, DELAGNEAU Chloé, GIRAUD Isabelle, GUESDON Sarah, HERION Geneviève, LAURIER Agathe, MALGOGNE Jennifer, Messieurs BOYER Christophe, CHAUVIN Mathieu, LEMEASLE Denis, LEROUX Nicolas, MARPAULT Michel, OLIVIER Jean-Christophe.

**Absent excusé avec pouvoir** : Monsieur HELTZLE Jérôme qui donne pouvoir à Monsieur LEMEASLE Denis.

**Absent** : Monsieur ODONNAT Cédric.

Monsieur CHRISTOPHE BOYER est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-1 et L2122-7-2 ;

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix POUR) :

- d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

Election des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur Michel MARPAULT, Maire, le conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints au maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il a été procédé successivement à l'élection de chaque adjoint.

**Résultats**

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont été élus adjoints au Maire :

Monsieur Chitsophe BOYER 1<sup>er</sup> adjoint  
Madame Sarah GUESDON 2<sup>ème</sup> adjoint  
Monsieur Denis LEMEASLE 3<sup>ème</sup> adjoint.

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre

Mesland le 23/03/2026

Le Maire,  
MICHEL MARPAULT

*Acte rendu exécutoire compte tenu  
De la sa publication  
Et de sa transmission en Préfecture le*

3 1 MARS 2026

Le Maire  
Michel Marpault

3 1 MARS 2026

